

Vous souhaitez faire intervenir votre contrat de Protection Juridique. Nous vous invitons à compléter ce formulaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que les litiges antérieurs de plus de 6 mois à la date de début de mission d'intérim ne sont pas garantis. Sont susceptibles d'être pris en charge, selon les termes et dispositions du contrat en référence, les litiges postérieurs à la date du premier jour de chaque mission temporaire et déclarés entre cette date et celle de l'expiration du délai de 90 jours suivant la fin de chaque mission de travail temporaire.

A réception de cette fiche intégralement complétée et des documents décrits ci-dessous, un juriste de PROTEXIA FRANCE vous accusera réception de votre déclaration, prendra position sur la garantie et vous précisera les démarches à entreprendre. Ce dernier restera à votre disposition pour le suivi de votre affaire.

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse e-mail :

Dates de début et fin de votre contrat d'intérim concerné par le litige :

Adresse :

POURRIEZ-VOUS NOUS PRECISER LA NATURE DE VOTRE PROBLÈME :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Achat du véhicule | <input type="checkbox"/> Contrôle technique |
| <input type="checkbox"/> Vente du véhicule | <input type="checkbox"/> Fourrière |
| <input type="checkbox"/> Réparations du véhicule | <input type="checkbox"/> Assurance du véhicule |
| <input type="checkbox"/> Location du véhicule | <input type="checkbox"/> Accident (piéton, cycliste, passager) |
| <input type="checkbox"/> Agression | <input type="checkbox"/> Obsèques |
| <input type="checkbox"/> Responsabilité médicale | <input type="checkbox"/> Résidence principale (location ou copropriété) |
| <input type="checkbox"/> Sécurité sociale, Mutuelle | <input type="checkbox"/> Achat de biens ou services pour votre résidence |

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS A JOINDRE (selon le litige à résoudre) :

- Justificatifs de votre mission de travail temporaire ;
- Coordonnées du tiers ;
- Photocopie du contrat en cause (ex : contrat de location, contrat de vente, bon de commande) ;
- Devis et factures (ex : devis de réparation, facture) ;
- Coordonnées des témoins,
- Echanges de courriers entre les parties ;
- Photographies,...

Si une procédure judiciaire devenait nécessaire ou si vous êtes d'ores et déjà assigné devant les tribunaux, vous voudrez bien nous faire part du choix de l'avocat.

- Avocat personnel Avocat proposé par Protexia.

Merci de nous en communiquer ses coordonnées

ATTENTION : Notre accord préalable est impératif avant toute saisine d'un avocat, sous peine de non prise en charge des frais et honoraires engagés.

IL EST NECESSAIRE DE DETAILLER L'HISTORIQUE DE VOTRE LITIGE AU DOS DE CE DOCUMENT OU SUR PAPIER LIBRE.